

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL Nº

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. LAGASSÉ propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 217 — Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended) — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. LAGASSÉ intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GOERTZEN tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 203 — Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MOSES, M. SANDHU, M. le *ministre* SIMARD, M. DEVGAN et M^{me} CHEN interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GUENTER présente la proposition suivante :

Proposition nº 28 : Criminalité et sécurité publique

Attendu:

que les crimes violents sont à un niveau record sous le présent gouvernement provincial;

qu'un récent rapport sur les crimes violents en milieu urbain révèle que, sous l'incompétence du présent gouvernement, les gens sont presque trois fois plus susceptibles de se faire voler et deux fois plus susceptibles d'être victimes d'un homicide à Winnipeg que dans n'importe quelle autre grande ville canadienne:

qu'il y a eu d'innombrables attaques aléatoires à la machette ayant causé des blessures qui ont changé à tout jamais la vie des victimes, y compris des os cassés, des tendons lacérés et des cicatrices permanentes;

qu'il y a eu 56 incidents de piraterie routière cette année et que les victimes ont été surprises alors qu'elles se rendaient à l'église, au travail ou à l'épicerie;

que selon Statistique Canada, 30 % des femmes âgées de 15 ans et plus rapportent avoir été agressées sexuellement au moins une fois depuis leur quinzième anniversaire;

que d'après le dernier rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, plus de la moitié des entreprises du Manitoba ont été affectées par des problèmes de sécurité communautaire, y compris les dommages à leur propriété, le vol et la sécurité de leur personnel et de leurs clients;

que seulement 2 % des entreprises ont reçu un remboursement dans le cadre du programme de remise sur les systèmes de sécurité, alors que 87 % des entreprises n'ont même pas pu faire une demande;

que certaines épiceries et certains dépanneurs ont été obligés de fermer leurs portes à cause de l'augmentation de la criminalité et du vandalisme sous le présent gouvernement provincial;

que ce même gouvernement n'a pas réussi à garder les criminels dangereux derrière les barreaux et qu'il ne propose aucune réforme significative du processus de remise en liberté;

que les Manitobains ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour marcher dans leur communauté, se rendre à leur lieu de culte ou entrer dans leurs propres écoles et universités,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures immédiates pour remédier aux urgentes préoccupations des Manitobains en matière de sécurité publique, pour réduire les crimes violents et pour rendre les rues de la province plus sécuritaires.

Il s'élève un débat.

M. GUENTER intervient.

MM. PANKRATZ, WOWCHUK et BALCAEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* WIEBE, M. BALCAEN, M^{me} la *ministre* NAYLOR et M. WOWCHUK interviennent. M^{me} CROSS exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, l'Assemblée procède au vote reporté à 11 h 55 sur la motion de M. PANKRATZ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 223 — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BALCAEN	Loiselle
BEREZA	MALOWAY
BLASHKO	MARCELINO
Brar	Moroz
BUSHIE	Moses
BYRAM	Moyes
Cable	Narth
CHEN	NAYLOR
COMPTON	NESBITT
Соок	OXENHAM
Cross	PERCHOTTE
Dela Cruz	PANKRATZ
DEVGAN	Piwniuk
EWASKO	REDHEAD
FONTAINE	SANDHU
GOERTZEN	SCHMIDT
GUENTER	SCHOTT
JACKSON	SCHULER
JOHNSON	SIMARD
KENNEDY	SMITH
KING	Wharton
Kostyshyn	Wiebe
Lagassé	WOWCHUK46
	CONTRE
	0
Le projet de loi est lu une deuxième fo	ois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

M ^{me} la <i>ministre</i> CABLE dépose le rapport annuel du Collège Assiniboine pour l'année se terminant le 30 juin 2024.
(Document parlementaire nº 203)
M. le <i>ministre</i> SALA dépose le rapport de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique (sommaire des avantages sociaux, rapport du vérificateur et états financiers) pour l'année se terminant le 30 avril 2024. (Document parlementaire n° 204)
M. WIEBE, ministre de la Justice, fait une déclaration au sujet du jour du Souvenir.
M. BALCAEN fait des observations sur la déclaration.
Conformément au paragraphe 28(1) du <i>Règlement</i> , M. le <i>ministre</i> KOSTYSHYN ainsi que MM. PIWNIUK, SANDHU, KHAN et REDHEAD font des déclarations de député.
L'Assemblée convient d'adopter les dispositions suivantes :
1. Que l'Assemblée ne tienne pas compte de l'heure tant que les motions d'approbation et de troisième lecture des projets de loi mentionnés ci-après n'ont pas, dans l'ordre qui suit, été mises aux voix :
 projet de loi 38 — Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications); projet de loi 39 — Loi sur la réglementation des armes à lame longue; projet de loi 37 — Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité.
Que le débat sur ces projets de loi se déroule conformément aux dispositions du paragraphe 2(20) du <i>Règlement</i> qui prévoit des restrictions à l'égard des débats sur les projets de loi désignés
2. Que la sonnerie d'appel retentisse pendant au plus cinq minutes lorsqu'un vote consigné est demandé sur l'approbation et la troisième lecture de ces projets de loi, à l'exception du projet de loi 37.
La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :
M. COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

Conformément à l'article 30 du Règlement, M. GOERTZEN formule un grief.

M^{me} la ministre FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 38 — Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications)/An Act Respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Other Amendments) — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE et M^{me} BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 39 — *Loi sur la réglementation des armes à lame longue/The Long-Bladed Weapon Control Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE ainsi que MM. BALCAEN et WASYLIW interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BALCAEN	MALOWAY
BEREZA	MARCELINO
Brar	Moroz
Byram	Moses
CABLE	MOYES
CHEN	NARTH
COMPTON	NAYLOR
Соок	NESBITT
Cross	OXENHAM
DELA CRUZ	PERCHOTTE
DEVGAN	PANKRATZ
EWASKO	Piwniuk
FONTAINE	REDHEAD
GUENTER	SALA
JACKSON	SANDHU
JOHNSON	SCHMIDT
KENNEDY	SCHOTT
Khan	SIMARD
KING	STONE
Kostyshyn	Wasyliw
Lagassé	WHARTON
LATHLIN	Wiebe
Loiselle	WOWCHUK46
CONTENT	
CONTRE	0
	0
Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.	

M. le *ministre* SALA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 37 — Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024 — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA, M^{me} STONE et M. WASYLIW interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA MALOWAY BLASHKO MARCELINO Brar Moroz BUSHIE Moses CABLE Moyes CHEN Naylor COMPTON **OXENHAM CROSS** PANKRATZ Dela Cruz REDHEAD **DEVGAN** SALA **FONTAINE S**ANDHU KENNEDY SCHMIDT KINEW SCHOTT Kostyshyn SIMARD LATHLIN WASYLIW Loiselle WIEBE......32 **CONTRE**

KHAN BALCAEN **BEREZA KING BYRAM** Lagassé Соок NARTH **EWASKO NESBITT** GOERTZEN PERCHOTTE **PIWNIUK GUENTER JACKSON** SCHULER **JOHNSON STONE** WOWCHUK19

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 7 — Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

 M^{me} la ministre MARCELINO et M^{me} BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BLASHKO MARCELINO **BRAR** Moroz **BUSHIE** Moses CHEN Moyes COMPTON Naylor **CROSS OXENHAM** DELA CRUZ PANKRATZ **DEVGAN** REDHEAD **FONTAINE** SALA KENNEDY SANDHU KINEW **SCHMIDT** Kostyshyn SCHOTT LATHLIN SIMARD SMITH Loiselle MALOWAY WASYLIW

WIEBE......31

CONTRE

KHAN BALCAEN **BEREZA** KING **BYRAM** LAGASSÉ Соок NARTH **EWASKO PERCHOTTE** GOERTZEN **PIWNIUK GUENTER** SCHULER **JACKSON** STONE

JOHNSON WOWCHUK......18

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act — dont

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MARCELINO et M^{me} BYRAM interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BALCAEN	Loiselle
BEREZA	MALOWAY
Blashko	MARCELINO
Brar	Moroz
Bushie	Moses
Byram	Moyes
CHEN	NARTH
COMPTON	NAYLOR
Соок	NESBITT
Cross	OXENHAM
DELA CRUZ	PERCHOTTE
EWASKO	PANKRATZ
FONTAINE	PIWNIUK
Goertzen	REDHEAD
GUENTER	SALA
JACKSON	SANDHU
JOHNSON	SCHMIDT
KENNEDY	SCHOTT
Khan	SCHULER
King	SIMARD
Kostyshyn	SMITH
Lagassé	WASYLIW
LATHLIN	WIEBE
	WOWCHUK47
CONTRE	
	0
Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.	

M. le ministre WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 16 — Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act— dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le ministre WIEBE et M. BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BLASHKO	MOROZ
Brar	Moses
Bushie	MOYES
CHEN	NAYLOR
COMPTON	OXENHAM
Cross	PANKRATZ
Dela Cruz	REDHEAD
FONTAINE	SALA
KENNEDY	SANDHU
Kostyshyn	SCHMIDT
LATHLIN	SCHOTT
Loiselle	Simard
MALOWAY	SMITH
MARCELINO	Wasyliw
	WIEBE29
CONTRE	
BALCAEN	JOHNSON
BEREZA	KING
Byram	Lagassé
Соок	NARTH
EWASKO	NESBITT
Goertzen	PERCHOTTE
GUENTER	PIWNIUK

M^{me} la *ministre* SCHMIDT propose, au nom de M. le *ministre* ALTOMARE, l'approbation, la troisième lecture

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

et l'adoption de la version amendée du projet de loi 21 — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

SCHULER......16

Il s'élève un débat.

JACKSON

M^{me} la *ministre* SCHMIDT et M. JACKSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BLASHKO	Marcelino
Brar	Moroz
Bushie	Moses
CHEN	Moyes
COMPTON	Naylor
Cross	OXENHAM
DELA CRUZ	PANKRATZ
FONTAINE	REDHEAD
KENNEDY	SALA
Kostyshyn	SANDHU
LATHLIN	SCHMIDT
Loiselle	SMITH
MALOWAY	Wasyliw
	WIEBE27
CONTR	E
BALCAEN	Khan
BEREZA	LAGASSÉ
BYRAM	Narth
Соок	NESBITT
GUENTER	PERCHOTTE
JACKSON	PIWNIUK
JOHNSON	SCHULER14
Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopt	té.

M. le *ministre* FONTAINE propose que l'Assemblée approuve le rapport du Comité des subsides tendant à l'approbation des résolutions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

M. le *ministre* SALA propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, au titre de dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, la somme de 17 924 228 000 \$ prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses, la somme de 632 798 000 \$ prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget, la somme de 562 214 000 \$ prévue à la partie C (Prêts et garanties) du budget et la somme de 1 861 483 000 \$ prévue à la partie D (Investissements en immobilisations d'autres entités comptables) du budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

M. le <i>ministre</i> SALA propose la première le <i>crédits/The Appropriation Act</i> , 2024 — ainsi qu	ecture du projet de loi 43 — <i>Loi de 2024 portant affectation de</i> e son renvoi immédiat en deuxième lecture.
La motion, mise aux voix, est adoptée à la r	najorité.
M. le <i>ministre</i> SALA propose la deuxième l de 2024 portant affectation de crédits/The Appre	ecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 43 — <i>Loi opriation Act</i> , 2024.
La motion, mise aux voix, est adoptée à la r	najorité.
Le projet de loi est lu une deuxième fois et n	renvoyé en comité plénier.
L'Assemblée se forme en comité plénier.	
Le comité plénier examine le projet de loi 43 <i>Act</i> , 2024 — et en fait rapport sans amendement	— Loi de 2024 portant affectation de crédits/The Appropriation à la majorité.
M. BLASHKO propose le dépôt du rapport du	u comité.
La motion, mise aux voix, est adoptée à la r	najorité.
	POUR
BLASHKO Brar Bushie	Marcelino Moroz Moses

BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LATHLIN
LOISELLE

MALOWAY

Moyes

NAYLOR

OXENHAM

PANKRATZ

REDHEAD

SALA

CONTRE

BALCAEN	JOHNSON
BEREZA	King
BYRAM	Lagassé
Соок	NARTH
EWASKO	NESBITT
GUENTER	PERCHOTTE
JACKSON	PIWNIUK
	SCHULER15

M. le *ministre* SALA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 43 — *Loi de 2024 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2024* — dont a fait rapport le comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

JOHNSON

POUR

BLASHKO	MARCELINO
BRAR	Moroz
BUSHIE	Moses
Cable	MOYES
CHEN	Naylor
COMPTON	OXENHAM
Cross	PANKRATZ
Dela Cruz	REDHEAD
FONTAINE	SALA
KENNEDY	SANDHU
KINEW	SCHMIDT
Kostyshyn	SCHOTT
LATHLIN	SMITH
Loiselle	Wasyliw
MALOWAY	WIEBE30
CONTRE	
BALCAEN	King
BEREZA	Lagassé
BYRAM	NARTH
Соок	NESBITT
EWASKO	PERCHOTTE
GUENTER	Piwniuk
JACKSON	SCHULER

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Anita NEVILLE, *lieutenante-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 19 h 39 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse à la lieutenante-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après. »

La greffière aux Journaux de l'Assemblée législative lit le titre du projet de loi à sanctionner, comme suit :

« (N° 43) — Loi de 2024 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2024 ».

Le greffier de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenante-gouverneure remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

* * *

Le président s'adresse à la lieutenante-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner. »

La greffière aux Journaux de l'Assemblée législative lit le titre des projets de loi à sanctionner, comme suit :

- « (N° 7) Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act;
 - « (Nº 9) Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act;
- \ll (N° 16) Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act;
 - « (Nº 21) Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act;
- « (N° 37) Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024;

« (N° 38) — Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications)/An Act Respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Other Amendments);

« (N° 39) — Loi sur la réglementation des armes à lame longue/The Long-Bladed Weapon Control Act;

« (Nº 217) — Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).

Le greffier de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenante-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 19 h 47, la lieutenante-gouverneure se	retire.
La séance est levée à 19 h 49.	
	Le président,

Tom Lindsey